LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_195-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi six octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trente septembre deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Isabelle ERMEL, Marie-Hélène GANNAT, Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Marcel PICHOT, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Philippe PRESSE, Jean-Michel SCOUARNEC, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Pascal BAZIN, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Mickaël LEVEAU, Mickaël DABET (pouvoir à Éric LE BOUDEC), Alain LEGLATIN (pouvoir à Marcel PICHOT), Arlette HINGANT (pouvoir à Yvon PERRIN), Martine POULAILLON (pouvoir à Isabelle ERMEL), Evelyne BOSCHER (pouvoir à Odile LE STRAT), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Lucas CLEMENT), Magalie LAUNAY (pouvoir à Isabelle GORÉ CHAPEL), Virginie LEMOINE (pouvoir à Anne-Laure DUEDAL), Delphine BEUREL (pouvoir à Philippe JOSSÉ), Ronan FERNANDEZ (pouvoir à Nolwenn LE MÉE), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Laurent BERTHO, Jean-Luc BLANCHARD (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC), Laurence AKOSSI,

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

CC_2026_195 DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS _ SUPPRESSION ET CRÉATION D'EMPLOI _ SPORTS AQUATIQUES

En application de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

VU la délibération BC en date du 5 mars 2019 décidant la création d'un emploi permanent à temps complet correspondant au grade d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives ;

VU la délibération CC_2026_043 en date du 03 mars 2026 présentant et validant le tableau des emplois et des effectifs ;

CONSIDÉRANT la démission de l'agent occupant les fonctions de maître-nageur ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir le niveau des effectifs sur le service au vu de l'activité déployée sur l'équipement piscine Les Aquatides ;

Il est proposé de maintenir l'emploi de maître-nageur à temps complet avec un recrutement possible sur la filière animation ou sportive en catégorie C ou B. En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, cet emploi pourra également être occupé par un agent contractuel. La rémunération sera calculée suivant la grille indiciaire des cadres d'emplois validés et au regard de l'expérience professionnelle détenue par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, assortie du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_195-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. De supprimer et créer un emploi temps plein de maître-nageur et de modifier en conséquence le tableau des emplois et des effectifs :

Budget	Structure	Emploi	Filière	Grade	CAT	ETP
Budget général	Service sports aquatiques	Maître-nageur	Sportive	Opérateur APS Qualifié	C	0 au 01/11/2026
Budget général	Service sports aquatiques	Maître-nageur	Sportive ou Animation	Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux, OTAPS, ETPAS	C à B	1 au 6/10/2026

2. D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et au recrutement ;
3. Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent seront inscrits au budget général aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Exercice : 69
Présents : 53
Pouvoir(s) : 13
Pour : 66
Contre : 00
Abstention : 00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 6 octobre 2026

Le Président

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.10.09 15:06:12 +02'00'

La secrétaire de séance

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.10.09 15:09:06 +02'00'